

DÉLIBÉRATION N° 2016-12 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Transaction avec la société Klee Conseil & Intégration

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Vu la délibération n° 2014-04 du conseil d'administration du 25 avril 2014 portant délégation de pouvoir au directeur général ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve la transaction avec la société Klee Conseil & Intégration relative à l'exécution du bon de commande n°141100000367 notifié sur le fondement du marché de tierce maintenance applicative n° 130000 200 223 7720.

Il donne délégation au directeur général pour prendre tous actes et effectuer toutes démarches de manière à exécuter cette transaction.

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré par consultation écrite adressée aux membres du conseil d'administration le 13 mai 2016.

A Saint-Étienne, le 23 mai 2016,

Le président du conseil d'administration



Gaël Perdriau